

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2024/56

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 21

Suppléants votants : 02

Procurations : 10

Votants : 33

Pour : 33

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf juillet à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Salle Polyvalent de Les Cars, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 3 juillet 2024

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel (procuration de Mme JACQUEMENT Eliane), M. BREZAUDY Alain, M. BROUSSE Hervé (procuration de Mme MAYOUSSE Martine), Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. GOUDIER Jean-Louis (procuration M. DEVARISSIAS Philippe), Mme LACOURARIE Bernadette (suppléante de M. CHAMINADE Gérard), Mme BELAIR Florence (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie (procuration M. GERVILLE-REACHE Fabrice), M. ESCOUBEYROU Pascal, Mme LACORRE Valérie (procuration M. CARPE Jean-Christophe), Mme LANTERNAT Floriane (procuration de M. LE GOFF Jean), M. JAVERLIAT Louis, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, Mme ARNAUD Claudine (suppléante de M. BARRY Jacques), Mme CHEYRONNAUD Céline (procuration de M. MARCELLAUD Didier), M. DARGENTOLLE Georges (procuration de Mme HILAIRE-GENIN Karine), M. DELOMENIE Bernard, M. DOGNON Jean-Bernard.

EXCUSES : Mme JACQUEMENT Eliane, M. RICHIGNAC Guillaume, Mme MAYOUSSE Martine, M. BONNAT Christian, M. DEVARISSIAS Philippe, M. CHAMINADE Gérard (suppléé par Mme LACOURARIE Bernadette), M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe, M. LE GOFF Jean, M. BARRY Jacques (suppléé par Mme ARNAUD Claudine), M. MARCELLAUD Didier, Mme GENIN-HILAIRE Karine, M. CUIILLERDIER Simon, Mme VALLADE Sylvie.

SECRETAIRE : M. MASSY Jean-Marie

Objet : Création d'un poste d'agent permanent de chef de projet économie au 1^{er} septembre 2024

Exposé :

Le Président rappelle que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de la communauté de communes sont créés par le conseil communautaire.

Le Président expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : mise en œuvre de la politique de développement économique de la Communauté de communes et du programme « Petite Ville de Demains ». Cet emploi serait créé à compter du 1^{er} septembre 2024 sur le grade d'attaché, à temps complet.

Il propose que cet emploi puisse également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L. 332-8 3° du code général de la fonction publique (qui concernent tous les emplois des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants). Dans ce cas de figure, le niveau de recrutement sera un diplôme de niveau 6 ou une expérience professionnelle confirmée. Le traitement sera au maximum celui de l'indice brut terminal de la grille indiciaire du grade d'attaché territorial.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
087-200070506-20240709-D2024-56-DE
Date de télétransmission : 10/07/2024
Date de réception préfecture : 10/07/2024

- **Décide de créer** un emploi permanent sur le grade d'attaché, relevant de la catégorie hiérarchique A, pour effectuer les missions de chef de projet économie tel que défini ci-dessus à temps complet à compter du 1er septembre 2024.
- **D'autoriser** le recrutement sur cet emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée de trois ans. Ce contrat pourra être prolongé, par reconduction expresse, dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.

Pour copie conforme : En Mairie, le 9 juillet 2024.

Le Président,
Emmanuel DEXET

